

**Tableau annuel d'avancement
au Grade d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

ARRETE année 2020
ns réfs : ARR-2020-44 TabAcvt DaniG

Le Président de la Communauté de communes Pyrénées catalanes à La Llagonne- 66210,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux techniques,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 04/03/2020,

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d' Adjoint technique principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - M. GOT Daniel	Adjoint technique principal de 2ème classe Echelle C2 4ème échelon	01/01/2020

Article 2 :

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER (6 rue Pitot) ou sur www.telerecours.fr dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Publié le :

Fait à La Llagonne, le 24/03/2020.
Le Président,
M. Jean-Louis DEMELIN.
(signature)

